



Bruxelles, le 18 octobre 2024

CM 4543/24

PROCED
PECHE
UK

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 2398

Objet: Consultations bilatérales UE-Royaume-Uni sur les possibilités de pêche pour le tacaud norvégien pour la période allant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025

- Autorisation de recourir à la procédure écrite
 - Autorisation d'approuver les éléments spécifiques de la position de l'Union en anglais uniquement
 - Approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union
- = LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ÉCRITE
-

Conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil, la présidence a décidé de lancer une procédure écrite pour l'approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union dans les consultations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni sur les possibilités de pêche pour le tacaud norvégien pour la période allant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (document ST 14352/24).

Veillez indiquer si vous:

1. êtes d'accord pour recourir à la procédure écrite pour l'approbation de la position de l'Union figurant dans le document ST 14352/24.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON";

2. êtes d'accord pour que l'approbation de la position de l'Union figurant dans le document ST 14352/24 se déroule en anglais uniquement.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION";

3. êtes d'accord pour approuver la position de l'Union figurant dans le document ST 14352/24.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions ci-dessus.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **vendredi 18 octobre à 17 heures (heure de Bruxelles)** au plus tard.

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:

LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.

Merci pour votre coopération.
